



**Question écrite posée par Madame Aggujaro concernant le stationnement de certains riverains durant les travaux avenue Kersbeek.**

Des habitants de l'avenue Kersbeek me signalent qu'en raison des travaux d'égouttage en cours, plusieurs garages et boxes seront temporairement inaccessibles.

Les habitants concernés seront donc contraints de stationner leur véhicule sur la voie publique alors qu'ils ne disposent pas de carte riveraine puisqu'ils utilisent habituellement leur garage privé, dont ils continuent par ailleurs à payer la location ou les charges.

Plusieurs habitants estiment qu'il n'est pas acceptable de devoir à la fois continuer à payer un garage devenu inutilisable et, en plus, devoir payer une carte riverain temporaire ou risquer des amendes.

Dans ce contexte, plusieurs riverains craignent d'être verbalisés par Parking.brussels alors qu'ils subissent une situation indépendante de leur volonté.

Mes questions sont les suivantes :

1. Une solution temporaire est-elle prévue pour les habitants dont le garage est inaccessible durant les travaux ?
2. Existe-t-il une dérogation ou une carte riverain temporaire pour les personnes concernées ?
3. Des consignes ont-elles été données à Parking.brussels afin d'éviter des verbalisations dans ce type de situation ?
4. La commune envisage-t-elle une gratuité ou une intervention afin d'éviter que les habitants concernés ne doivent supporter un double coût durant les travaux ?
5. Une communication spécifique sera-t-elle adressée aux habitants concernés pour les informer des solutions prévues ?

Je remercie d'avance le Collège pour ses réponses.

Margaux Aggujaro

**Réponse de Madame Flamme :**

Madame la Conseillère communale,

Je vous remercie pour votre question concernant la situation des riverains dont le garage ou le box est temporairement inaccessible en raison des travaux actuellement en cours avenue Kersbeek.

Dans ce type de situation, la solution actuellement prévue est la carte de riverain délivrée par Parking.brussels. Cette carte permet de stationner sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des zones rouges et oranges, pendant une durée d'un an.

À ce jour, il n'existe pas, au sein de Parking.brussels, de dispositif spécifique permettant l'octroi d'une dérogation ou d'une carte temporaire pour les personnes dont le garage est momentanément inaccessible en raison d'un chantier.

Par ailleurs, aucune consigne particulière n'a été donnée à Parking.brussels concernant les contrôles de stationnement dans ce contexte. Les situations de chantier sont fréquentes, à Forest comme dans les autres communes bruxelloises, et les règles de stationnement restent d'application durant toute la durée des travaux.

Aucune intervention spécifique n'est actuellement prévue. La commune n'a d'ailleurs pas été sollicitée à ce sujet jusqu'à présent, ce qui semble indiquer que les habitants concernés ont déjà eu recours à la solution de la carte de riverain.

Flo Flamme